



Cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
26 mai 2005
Français
Original: anglais

Commission

Compte rendu analytique de la 47^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 mai 2005, à 15 heures

Président : M. MacKay..... (Nouvelle-Zélande)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires:* M. Kuznetsov

Sommaire

Point 123 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Point 125 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Point 126 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 130 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Point 131 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Point 132 de l'ordre du jour : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Point 133 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 134 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-32878 (F)



Point 135 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Point 123 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 123 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

(A/57/787; A/58/740, A/58/753, A/58/761, A/58/764, A/58/765 et A/58/767; A/C.5/58/37 et Corr.1; A/59/292, A/59/546, A/59/681, A/59/688, A/59/691, A/59/698 et Add.1, A/59/701, A/59/702, A/59/708, A/59/714 et Add.1, A/59/722, A/59/730, A/59/736 et Add.2, A/59/762, A/59/763 et A/59/784)

1. **M. Monningstad** (Norvège), rappelant toute l'importance que la Norvège attache au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dit que les États Membres doivent assumer leur responsabilité collective en la matière en dotant l'Organisation des moyens de renforcer sa capacité de planifier et d'exécuter des opérations de plus en plus complexes. Face aux nouveaux défis qui se posent, il est essentiel que les États Membres versent leurs contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition. Le Secrétariat a considérablement amélioré la direction et la gestion générales des opérations de maintien de la paix, mais il doit poursuivre ses efforts en vue d'optimiser l'emploi des ressources limitées dont il dispose et renforcer la capacité du Bureau des services de contrôle interne pour que celui-ci puisse enquêter rapidement sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels dans les missions de maintien de la paix. Il faut appliquer une politique rigoureuse de tolérance zéro fondée sur des règles uniformes et contraignantes et obliger tous les responsables, tant civils que militaires, à rendre compte afin que les soldats de la paix des Nations Unies retrouvent leur crédibilité auprès de la population civile des zones de conflit. Certes la stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix à un coût, mais la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le projet de résolution A/C.4/59/L.20 ne doit pas dépendre du versement de contributions volontaires. La Norvège appuie sans réserve la création d'un groupe de la déontologie ayant pour mission de prévenir ou de déceler les comportements répréhensibles et de faire respecter les normes de conduite des Nations Unies.

2. Le volume des ressources demandées pour les opérations de maintien de la paix exige un engagement toujours plus ferme de tous les partenaires du système, notamment des organisations régionales dont la

participation active à la planification et à la conduite des opérations peut constituer un atout très précieux en raison de leur bonne connaissance du terrain et de la nature des conflits. La capacité de maintien de la paix de l'Organisation souffre encore de graves carences, notamment en ce qui concerne le transport stratégique, l'appui tactique aérien et les équipements médicaux sur le terrain. La Norvège se félicite des initiatives prises pour coordonner les activités des différents organismes des Nations Unies qui apportent un appui aux opérations complexes et demande que l'on s'attache à définir précisément le rôle de chacun, afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'accroître l'efficacité.

3. La mise au point d'une politique générale de financement des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion exige un débat approfondi qui devrait s'appuyer sur les avis du Secrétariat et des organisations, fonds et programmes humanitaires. La Norvège estime que le coût de ces activités et d'autres projets d'ordre humanitaire faisant partie du mandat des missions de maintien de la paix doit être imputé à la partie de leur budget financée par des contributions statutaires. Enfin, les États Membres doivent assurer de manière prévisible, stable et ponctuelle le financement de tous les volets des missions intégrées.

4. **M. Terzi** (Turquie) dit qu'en raison de la taille et de la complexité croissantes des missions de maintien de la paix, leur gestion pose des difficultés à l'Organisation, à laquelle il est demandé avec de plus en plus d'insistance d'accroître son efficacité et son efficience, compte tenu de l'augmentation des besoins de financement. La création ou l'extension d'importantes missions ont récemment mis à rude épreuve la capacité de l'Organisation de faire face aux besoins. Les principales fonctions de l'ONU sont celles qui touchent au maintien de la paix et aux activités connexes. La mise au point et l'application de mesures de réforme judicieuses dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, les achats, les technologies de l'information et des communications ou la budgétisation axée sur les résultats devraient se traduire par une augmentation sensible de l'efficacité et de l'efficience dans les secteurs d'activité en question. À ce propos, l'intervenant note avec satisfaction que le projet de constitution en deux ans de stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) a été mené à bon terme.

5. Les achats sont l'un des principaux postes de dépenses de l'Organisation et leur gestion est une importante fonction d'appui. Il est donc essentiel d'instituer dans ce domaine un système de responsabilisation et des dispositions réglementaires rigoureuses. Et faut prendre dans les meilleurs délais les mesures voulues en ce qui concerne la responsabilité déontologique, la gestion de la qualité, l'adoption de systèmes communs de gestion des achats, la normalisation des contrats et des baux, l'évaluation des prestations fournies et le système d'agrément des fournisseurs et de révision de leurs qualifications. Pour une gestion et un contrôle efficaces, les stocks doivent être gérés de manière automatique, au niveau mondial et en temps réel, et le système Galileo de gestion des stocks devrait être utilisé par toutes les missions.

6. Compte tenu de la complexité croissante des opérations de maintien de la paix, il faut procéder à une étude de gestion approfondie visant à revoir la structure opérationnelle des missions, les processus et les flux, ainsi qu'à déceler les goulets d'étranglement et les lacunes. L'intervenant se félicite à ce propos que le Département des opérations de maintien de la paix ait décidé de piloter la création d'une cellule d'analyse conjointe, et estime que le champ d'action de celle-ci devrait s'étendre à toutes les missions et à tous les processus connexes. Il serait sans doute utile également de procéder à des audits de gestion pour recenser les domaines qui posent problème.

7. L'examen périodique de la gestion des missions de maintien de la paix constitue un autre outil important, de même que la budgétisation axée sur les résultats qui permettra, grâce à l'expérience acquise en 2003/04 d'établir de manière plus réaliste le budget pour 2005/06. Il convient de réunir des données de référence pour établir les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès accomplis et mettre en place un système officiel de collecte des éléments d'information qui garantisse l'exactitude des données relatives aux indicateurs de succès et aux produits effectifs. Par ailleurs, pour une meilleure application de la méthode de budgétisation axée sur les résultats, il faudrait y adjoindre un système d'évaluation, étant entendu cependant que les cadres et l'ensemble du personnel devront veiller à ne pas accorder trop d'importance à celle-ci au détriment des objectifs de l'Organisation. Outre des dispositions réglementaires clairement définies, il faudrait élaborer chaque fois que possible

des normes opérationnelles visant à accroître l'efficacité.

8. En raison de la complexité de leurs activités, de leur dispersion géographique et du volume considérable de leurs dépenses, les missions de maintien de la paix posent davantage de risques que d'autres secteurs d'activité de l'Organisation. L'Administration doit donc réorganiser les opérations d'audit afin de mieux couvrir les activités de ces missions sur le terrain, et définir les données de référence et les paramètres qui faciliteront ultérieurement les vérifications.

9. Le succès des activités de maintien de la paix dépend dans une large mesure des solutions apportées aux problèmes fondamentaux qui sont à l'origine des conflits et des guerres, au premier rang desquels figurent la pauvreté et l'analphabétisme. La planification des missions doit donc se faire de manière intégrée, avec une contribution importante de tout les organismes et fonds des Nations Unies s'occupant de développement. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement revêt à cet égard une importance cruciale et constitue une obligation morale.

10. **M. Iosifov** (Fédération de Russie), rappelant que la trentième session du Groupe de travail interorganisations sur les achats se tiendra à Moscou, du 23 au 27 mai 2005, dit que les organisateurs sont prêts à inviter jusqu'à 15 observateurs d'États Membres qui souhaiteraient participer à la partie de la session ouverte à tous, les 25 et 26 mai. Le nombre de places étant limité, priorité sera donnée aux délégations ayant fait savoir que leur pays est disposé à accueillir ultérieurement une session du Groupe. Les observateurs devront prendre en charge leurs frais de voyage et de séjour.

Point 125 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (A/59/736/Add.8 et A/59/751)

Point 126 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/59/620, A/59/656/Add.1 et A/59/736/Add.6)

Point 130 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/59/616, A/59/636 et Corr.1 et A/59/736/Add.10)

Point 131 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/59/622, A/59/634 et A/59/736/Add.7)

Point 132 de l'ordre du jour : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

- a) **Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït** (A/59/614 et A/59/736/Add.14)

Point 133 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/59/623 et Corr.1, A/59/633 et A/59/736/Add.1)

Point 134 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/59/624, A/59/630 et A/59/736/Add.11)

Point 135 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement** (A/59/625, A/59/653 et Corr.1 et 2, et A/59/736/Add.4)
- b) **Force intérimaire des Nations Unies au Liban** (A/59/626, A/59/654 et A/59/736/Add.3)

Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (A/59/635 et Corr.1, A/59/736/Add.9, A/59/758 et Corr.1 et A/59/759)

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/59/619, A/59/629 et A/59/736/Add.5)

Point 123 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

Examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix (A/59/794)

Possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix (A/59/795)

11. **M. Sach** (Contrôleur) présente les rapports du Secrétaire général sur le financement et le budget de neuf opérations de maintien de la paix en cours et de deux opérations achevées, ainsi que deux notes du Secrétaire général portant la première sur l'examen des

structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix (A/59/794) et la seconde sur la possibilité de présenter des comptes consolidés pour ces opérations (A/59/795). Le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a pris fin le 31 décembre 2002. Le rapport final sur l'exécution du budget (A/59/751) dont la Commission est saisie montre que du 21 décembre 1995 au 30 juin 2004, les recettes de la Mission se sont élevées à 1,2 milliard de dollars, dont 1,1 milliard de contributions statutaires. Le montant total des dépenses de la période est de 961,9 millions de dollars, compte tenu d'un montant de 24,8 millions de dollars provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements. Un montant de 156,9 millions de dollars a été restitué aux États Membres sous forme de crédits. Des ajustements d'un montant de 723 000 dollars ont été apportés au titre d'exercices antérieurs. Le 30 juin 2004, le montant des liquidités s'établissait à 26,3 millions de dollars. L'encaisse atteignait 7,2 millions de dollars et le montant des quotes-parts à recevoir s'élevait à 37,7 millions de dollars.

12. Au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, le montant total des dépenses de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a dépassé de 1,6 million de dollars (3,7 %) le crédit de 43,8 millions de dollars ouvert pour l'exercice (A/59/620 et A/59/656/Add.1). Dans son projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, le Secrétaire général demande un crédit d'un montant total de 47,4 millions de dollars, soit une augmentation de 200 000 dollars (0,3 %) par rapport au crédit de 47,2 millions de dollars ouvert pour l'exercice en cours.

13. Dans le cas de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) (A/59/616 et A/59/636 et Corr.1), le crédit de 188,4 millions de dollars ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 a été utilisé à hauteur de 183,6 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 4,8 millions de dollars (2,5 %). Dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit de 176,7 millions de dollars, inférieur de 21,6 millions (10,9 %) au crédit de 198,3 millions ouvert pour l'exercice 2004/05. La diminution des besoins s'explique par la réduction attendue de l'effectif militaire, qui devrait être ramené de 3 980 hommes à

3 184 au 1^{er} juillet 2005, et par une réduction de 10 % de l'effectif civil.

14. En ce qui concerne la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) (A/59/622 et A/59/634), le crédit de 30,7 millions de dollars ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 a été utilisé à hauteur de 30,5 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 200 000 dollars et un taux d'exécution du budget de 99,2 %. Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit de 35,5 millions de dollars, soit une augmentation de 3,6 millions de dollars (11,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours. Cette augmentation, qui servirait à financer la hausse du coût des transports aériens et des infrastructures, la création de 45 postes (42 agents de sécurité, un technicien spécialiste des transmissions par satellite, un assistant en informatique et un assistant financier), s'explique également par l'application d'un taux de vacance de poste plus faible (1 %).

15. Se référant au rapport sur la liquidation des avoirs de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), le Contrôleur dit que la valeur d'inventaire des actifs de la Mission s'élevait à 23,9 millions de dollars au 3 juillet 2003. La valeur des actifs transférés à d'autres missions ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi se chiffrait à 12,6 millions de dollars, soit 52,9 % de la valeur totale. Des actifs d'une valeur de 3,7 millions de dollars ont été cédés dans la zone de la Mission. Enfin, des actifs d'une valeur totale de 7,5 millions de dollars, soit 31,5 % du total, ont été passés par pertes au profit ou volés.

16. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a utilisé, à 9 000 dollars près, la totalité du crédit de 315 520 000 dollars ouvert pour l'exercice 2003/04, soit un taux d'exécution de 99,99 % (A/59/623 et Corr.1 et A/59/633). Le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit de 240,4 millions de dollars pour l'exercice 2005/06, soit une diminution de 54,2 millions de dollars (18,2 %) par rapport au crédit de 294,6 millions de dollars approuvé pour l'exercice 2004/05. La diminution des besoins s'explique par la réduction progressive de l'effectif de la police civile (qui devrait être ramené de 2 195 personnels en juillet 2005 à 1 325 en juin 2006), le rapatriement de quatre unités spéciales de la police et la réduction progressive de

l'effectif du personnel international (765 membres en juillet 2005; 675 en avril 2006).

17. Dans le cas de la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) (A/59/624 et A/59/630), les dépenses imputées sur le crédit de 564,5 millions de dollars ouvert pour l'exercice 2003/04 se sont élevées à 548,2 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 16,3 millions de dollars. Le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit de 722,6 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, un montant inférieur de 99,4 millions de dollars au crédit de 822 millions ouvert pour l'exercice en cours. La diminution s'explique par le rapatriement de trois bataillons d'infanterie le 1^{er} mars 2006 au plus tard, à supposer que les élections prévues en octobre 2005 aient eu lieu et se soient déroulées normalement. La diminution des besoins est également due au fait qu'il ne sera plus nécessaire de fournir des rations aux ex-combattants ni de leur verser des indemnités en espèces, cette phase du programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion devant s'achever en 2004/05. Par ailleurs, on prévoit d'une part une réduction du nombre d'hélicoptères nécessaires, d'autre part la création de onze postes de personnel recruté sur le plan national.

18. S'agissant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (A/59/625 et A/59/653 et Corr.1 et 2), des dépenses d'un montant de 39,7 millions de dollars ont été imputées sur le crédit de 40 millions de dollars ouvert pour l'exercice 2003/04, d'où un solde inutilisé de 300 000 dollars. Le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit de 41,6 millions de dollars pour l'exercice 2005/06, soit 700 000 dollars de plus que le crédit de 40,9 millions de dollars ouvert pour l'exercice en cours.

19. Le crédit de 90 millions de dollars ouvert pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (A/59/626 et A/59/654) au titre de l'exercice 2003/04 a servi à financer 89,9 millions de dollars de dépenses, d'où un solde inutilisé de 100 000 dollars. Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, le Secrétaire général propose d'approuver un crédit de 94,3 millions de dollars, soit une augmentation de 1,3 million de dollars par rapport au crédit de 93 millions approuvé pour l'exercice en cours.

20. En ce qui concerne la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) (A/59/635 et Corr.1, A/59/758 et Corr.1 et A/59/759), les dépenses de

l'exercice 2003/04 se sont chiffrées à 448,7 millions de dollars alors que le crédit ouvert s'élevait à 520 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 71,3 millions. Pour l'exercice 2005/06, le Secrétaire général propose d'approuver un budget de 107,2 millions de dollars, en diminution de 184,4 millions de dollars (63,3 %) par rapport au crédit de 291,6 millions ouvert pour l'exercice 2004/05. La principale raison de cette diminution est qu'en principe le mandat de la Mission prendra fin le 31 décembre 2005. La valeur des actifs qu'il est prévu de donner au Gouvernement sierra-léonais représente 12 % de la valeur totale des actifs de la Mission au 30 juin 2004, estimée à 71,9 millions de dollars. Le retrait de ces actifs pourrait ralentir le processus de relèvement du pays dans la mesure où les forces armées et la police sierra-léonaise continuent d'éprouver des difficultés du fait de l'insuffisance des infrastructures et des moyens logistiques.

21. Un crédit de 41,5 millions de dollars avait été affecté à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (A/59/619 et A/59/629) au titre de l'exercice 2003/04. Les dépenses s'étant élevées à 38,8 millions de dollars, il est resté un solde inutilisé de 2,7 millions de dollars. Le Secrétaire général propose d'approuver un montant de 46,3 millions de dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, soit une augmentation de 4,4 millions de dollars (10,7 %) par rapport au crédit de 41,9 millions ouvert pour l'exercice 2004/05. L'accroissement prévu permettra de couvrir la hausse du prix des carburants et des lubrifiants, de faire l'acquisition de matériel de télévision en circuit fermé et de détecteurs de métal pour renforcer la sécurité, et de faire face à l'augmentation des besoins en transport aérien.

22. Dans sa note sur l'examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix (A/59/794), le Secrétaire général explique pourquoi le Secrétariat ne sera pas en mesure de présenter le rapport demandé par l'Assemblée générale avant la deuxième partie de la reprise de la soixantième session.

23. De même, dans sa note sur la possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix (A/59/795), le Secrétaire général donne les raisons du retard apporté à l'établissement du rapport demandé. Il a l'intention de soumettre ce document à l'Assemblée générale pour examen lors de la soixantième session.

24. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que les observations du Comité consultatif concernant le contenu des rapports sur l'exécution du budget des missions ont été incorporées à ses commentaires sur les projets de budget pour 2005/06. Se référant au rapport final sur l'exécution du budget de la MINUBH (A/59/751), le Président du Comité consultatif dit que dans son rapport sur la question (A/59/736/Add.8), celui-ci recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives à la Mission. Les réductions recommandées par le Comité consultatif dans les documents A/59/620, A/59/656/Add.1 et A/59/736/Add.6 concernent les postes de l'UNFICYP. Le Comité se félicite que la Force ait l'intention de transformer un certain nombre de postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national, et de confier à des membres de ce dernier des fonctions actuellement assumées par du personnel international. Il a en effet souligné à maintes reprises qu'il importait de renforcer les effectifs et le rôle du personnel recruté sur le plan national dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, en vue de réduire les frais généraux, sans perte d'efficacité. L'UNFICYP et d'autres missions devraient faire des efforts dans ce domaine.

25. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives à la MINUEE, qui sont mentionnées dans les documents A/59/616, A/59/636 et Corr.1 et A/59/736/Add.10. On lui a précisé que le taux de vacance de poste du personnel international de la MINUEE atteint actuellement 22 %, du fait de la forte rotation des effectifs liée au démarrage de nouvelles missions et à l'expansion de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le Comité consultatif est certes favorable à la mobilité qui permet de mettre du personnel expérimenté à la disposition des nouvelles missions, mais il faut contrôler la situation pour s'assurer que les activités de la MINUEE ne seront pas perturbées, et chercher les moyens de retenir le personnel compétent dont elle a besoin. Le Comité consultatif a également reçu des précisions sur l'appui que la MINUEE fournit à d'autres organismes des Nations Unies ou à d'autres entités. Il insiste à ce propos sur la nécessité de fixer des règles uniformes pour le remboursement des sommes dues par ces partenaires et d'exercer un contrôle rigoureux sur les dépenses. Il se félicite que

l'on ait renoncé à utiliser un avion d'affaires et que les solutions de remplacement donnent satisfaction.

26. En ce qui concerne le financement de la MONUG, qui fait l'objet des documents A/59/622, A/59/634 et A/59/736/Add.7, la réduction recommandée par le Comité consultatif porte principalement sur les postes et les hélicoptères. Le Comité recommande de mener à bonne fin les négociations relatives à l'accord sur le statut de la Mission et d'améliorer la structure et la présentation utilisées dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. Il juge particulièrement troublante la manière dont l'analyse de la gestion de la Mission a été effectuée et note que, de surcroît, les conclusions concernant la dotation en effectifs et la structure de la Mission ont perdu leur utilité, d'où un gaspillage de temps et de ressources. L'Administration devrait tirer les leçons de cette expérience et demander des comptes aux cadres qui ont tardé à faire le nécessaire ou qui ne l'ont pas fait. À l'avenir, toutes les analyses de la gestion devront être achevées dans les meilleurs délais pour que l'on puisse tirer parti de leurs conclusions. En ce qui concerne la création ou le reclassement de postes des services de sécurité, le Comité consultatif recommande que le nouveau Département de la sûreté et de la sécurité étudie soigneusement la structure de ces services et que ses conclusions soient prises en compte dans les futures propositions budgétaires de la MONUG. Dans l'intervalle, il n'y a pas lieu de statuer sur les changements proposés. Le Comité compte que la Mission améliorera sensiblement sa politique d'acquisition de véhicules et de matériel et recommande de réduire de 300 000 dollars le montant prévu pour la location et l'exploitation d'hélicoptères, un poste de dépenses qui lui semble particulièrement surestimé.

27. En ce qui concerne le financement de la MONUIK (A/59/614 et A/59/736/Add.14), le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.

28. La réduction des crédits demandés pour la MINUK recommandée par le Comité consultatif porte sur les voyages. Bien que la quasi-totalité des crédits ouverts ait été utilisée, on a ultérieurement annulé une part importante d'engagements afférents à des exercices antérieurs qui étaient inclus dans le montant des dépenses indiqué dans les rapports sur l'exécution du budget. Les missions qui, comme la MINUK, réduisent leurs activités devraient être particulièrement

soucieuses de rigueur budgétaire, et les propositions relatives aux postes et aux autres objets de dépenses devraient être accompagnées d'explications claires sur l'évolution des activités prévues, compte tenu de l'évolution de la situation et des nouveaux défis. En ce qui concerne le classement des postes de la MINUK, le Comité consultatif indique une nouvelle fois qu'il faut envisager de déclasser les postes auxquels sont attachées des fonctions qui sont régulièrement confiées à du personnel d'une classe inférieure à celle prévue dans le budget. Le versement de l'indemnité de fonctions doit être réservée aux cas exceptionnels où un fonctionnaire occupe temporairement un poste d'une classe supérieure à la sienne en attendant la nomination d'un titulaire à la classe voulue. Le Comité consultatif estime qu'il faut rationaliser le programme de voyage en supprimant les déplacements superfétatoires des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix censés se rendre à la MINUK pour se familiariser avec les activités de la Mission, effectuer des évaluations et fournir des conseils, et en réduisant considérablement le nombre et la durée des voyages du personnel de la Mission, notamment hors de la zone de cette dernière.

29. En ce qui concerne le financement de la MINUL (A/59/624, A/59/630 et A/59/736/Add.11), le Comité consultatif demande de réduire le nombre de postes. Se référant aux erreurs de comptabilisation relevées dans le rapport sur l'exécution du budget, il estime particulièrement important que ce type d'erreur soit corrigé avant la présentation des rapports du fait que les dates des cycles budgétaires sont fixes et que le travail correspondant doit être planifié longtemps à l'avance. Il note avec satisfaction que, dans l'ensemble, la présentation du budget tient compte des observations formulées dans son précédent rapport et que des indicateurs de succès quantitatifs et qualitatifs ont été employés pour mesurer les produits exécutés par rapport aux produits prévus. Il compte que la Mission continuera de perfectionner sa présentation budgétaire axée sur les résultats. Enfin, le Comité indique qu'il est prêt à examiner toute demande de rallonge budgétaire qui pourrait découler du déploiement de 120 membres supplémentaires de la police civile à partir d'août 2005, comme le Secrétaire général l'a proposé au Conseil de sécurité dans son sixième rapport périodique sur la MINUL.

30. Le Comité consultatif examine dans son rapport les incidences de la fermeture de l'antenne du Bureau

de la coordination des affaires humanitaires au Liberia, qui comptait 32 administrateurs et 14 agents administratifs. Estimant que la coordination des activités humanitaires est une nécessité constante, le Comité espère que la MINUL réfléchira aux modalités de la modification et de l'élimination à terme des activités relevant actuellement du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination de l'aide humanitaire, le redressement, le relèvement et la reconstruction, et a invité la Mission à lui exposer la démarche envisagée dans ses propositions budgétaires pour l'exercice 2006/07.

31. Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions de Secrétaire général relatives au financement de la FNUOD. Notant que cette mission ancienne, stable et efficace, a fait des efforts louables pour améliorer la présentation de son budget axé sur les résultats, le Comité consultatif l'en félicite et compte recevoir un état des lieux de son programme triennal de modernisation, une autre initiative à laquelle il applaudit. Enfin, avant toute présentation d'une demande de crédit supplémentaire pour financer l'augmentation de l'effectif d'un contingent, il faudrait que le Conseil de sécurité se soit clairement prononcé sur la question. Il faudrait par ailleurs rationaliser la politique d'attribution de véhicules blindés pour le transport de troupes.

32. Le Comité consultatif recommande également d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant la FINUL, laquelle est comme la FNUOD une mission ancienne, stable et bien gérée. Il félicite la FINUL et le Siège d'avoir conjugué leurs efforts pour améliorer le système de contrôle des stocks et de distribution des rations est d'avoir renforcé la coopération régionale en sélectionnant avec la FNUOD un fournisseur de rations commun. Il recommande à la Force de continuer, en étroite collaboration avec le Siège, à surveiller le coût et la qualité des rations livrées par le fournisseur actuel. Il note que la Force a réussi à réduire les frais de voyage grâce à diverses mesures, notamment en regroupant les visites au Siège des représentants des missions des Nations Unies au Moyen-Orient. Une autre évolution encourageante est le recours de plus en plus fréquent à des moyens de communication intégrés tels que la vidéoconférence.

33. Le Comité consultatif recommande d'approuver dans son intégralité le montant demandé par le Secrétaire général pour financer les opérations de la MINUSIL du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

Néanmoins, comme le Secrétariat doit présenter des chiffres révisés, le Comité devra lui-même modifier son rapport en conséquence. Les dépassements, indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget, qui résultent de la transformation en postes de la série 100 du Règlement du personnel de 120 postes relevant de la série 300, doivent être clairement expliqués dans les propositions budgétaires. Le Comité consultatif recommande de rationaliser le programme de déplacements de la MINUSIL, dont l'importance se justifie difficilement dans le cas d'une mission qui arrive à son terme. Il présente également ses observations sur divers aspects des activités de liquidation (cession des éléments d'actif, dépollution de l'environnement, taux élevé de rotation du personnel, contrôle interne pendant la phase de liquidation et demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité en instance de règlement). Il invite instamment le Département des opérations de maintien de la paix à faire en sorte que la MINUSIL dispose de tout le personnel expérimenté dans elle aura besoin pendant sa liquidation et insiste auprès de la Mission pour que les auditeurs internes exercent un contrôle particulièrement rigoureux pendant cette phase importante. De l'avis du Comité, l'une des leçons tirées de l'expérience de la MINUSIL est que la planification coordonnée de toutes les activités dès le début avec tous les partenaires concernés, et leur exécution en étroite coopération avec ceux-ci, conduisent à un emploi beaucoup plus rationnel des ressources, accroissent les chances de succès et permettent ainsi de préparer une stratégie de sortie efficace. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général dans le document A/59/759, qui porte sur la cession d'actifs de la MINUSIL au Gouvernement sierra-léonais.

34. En ce qui concerne le financement de la MINURSO, le Comité consultatif recommande entre autres choses de réduire les taux de vacance de postes utilisés. Pour ce qui est de postes laissés vacants en attendant les conclusions de l'étude de gestion, il espère que les propositions qui seront présentées tiendront compte du niveau effectif des postes à pourvoir et que les postes vacants seront de nouveau justifiés ou supprimés. Il appelle l'attention sur les observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations aériennes et prie la Mission de surveiller étroitement l'utilisation des appareils et de procéder à une étude de

gestion afin de parvenir à une utilisation plus rationnelle des moyens de transport aérien.

35. **M. Holovka** (Serbie-et-Monténégro) rappelle qu'en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK a pour mandat de maintenir l'ordre, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, d'assurer le retour en toute sécurité et sans entraves de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées et d'assurer leur liberté de mouvement. Malheureusement, six ans après sa création, tous ces objectifs ne sont pas encore atteints. Il est donc étonnant que l'on propose de réduire la taille et le budget de la Mission, dont le taux d'exécution du budget est élevé. Les économies réalisées devraient être réaffectées au financement d'activités de fond, ce qui contribuerait au succès de la Mission en améliorant la sécurité pour tous.

36. Le rapport sur l'exécution du budget (A/59/623) passe sous silence le fait que la Mission a déjà facilité le retour de plus de 220 000 personnes déplacées. Par ailleurs, ce document donne à penser qu'assurer la liberté de mouvement des minorités consiste à transporter 250 personnes sous escorte jusqu'à leur lieu de travail. La Serbie-et-Monténégro s'en inquiète car elle ne saurait accepter cette interprétation du mandat donné à la Mission par la résolution 1244 (1999). Enfin, force est de constater une fois de plus que la décentralisation ne fait pas partie des activités prévues dans le budget (A/59/633) alors qu'elle est de toute première importance pour la création d'un environnement stable.

37. Si les réductions proposées sont approuvées, elles ne doivent en aucun cas mordre sur les crédits prévus pour assurer la sécurité et la protection des droits des minorités, y compris la liberté de mouvement et le droit de retour. En réalité, il faudrait augmenter les ressources prévues à cette fin pour pouvoir satisfaire les besoins essentiels de la population. La délégation de la Serbie-et-Monténégro souscrit à la recommandation du Comité consultatif invitant le Secrétaire général à expliquer de manière plus transparente les raisons pour lesquelles il propose de réduire les activités de la Mission dans le budget qu'il a présenté pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006.

La séance est levée à 16 h 50.